NOUVELLE-AQUITAINE
AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES
onisep Académie de Bordeaux

AQUIL'INFO

LA LETTRE D'INFORMATION DE L'ONISEP
NOUVELLE-AQUITAINE - Académie de BORDEAUX
N°110 - Décembre 2016

SOMMAIRE

ZOOM SUR...
L'école expliquée aux parents 1

FORMATIONS ET DIPLÔMES
- Inscriptions en premier cycle à Sciences Po Bordeaux..... 2
- Inscriptions dans les universités des nouveaux bacheliers 2016 3
- Création d'un examen d'entrée unique dans les centres de formation professionnelle d'avocats ... 4
- Le nouveau statut d'étudiant hospitalier en maïeutique 5
- Quoi de neuf diplôme ?..... 5

MÉTIERS / EMPLOI
- Concours Regards sur les métiers 8
- Les jeunes en Nouvelle-Aquitaine 8

HANDICAP
- Nouveau site dédié à l'autisme 9
- Éducation inclusive.....9

REPÈRES
- L'état de l'école 2016.....2
- L'apprentissage en 2015 3
- L'insertion professionnelle des diplômés de l'université en 2013.....4
- La formation initiale agricole en Nouvelle-Aquitaine à la rentrée scolaire 2016.....5
- Regard sur les parcours des élèves en situation de handicap 9

ONISEP INFOS
- Publications nationales.....3, 5, 6, 7, 8, 9
- Publications régionales..... 10
- Concours Onisep 10

CIJA
- Préparer son voyage à l'étranger..... 11

ZOOM SUR...

L'École expliquée aux parents

L'Onisep a développé de nouveaux services à destination des parents avec pour objectif de les aider à comprendre le fonctionnement de l'école et d'améliorer leur connaissance des formations, des missions de l'école, des procédures d'orientation…

Les contenus de ces nouveaux produits ont été adaptés (images, textes, traductions…) pour qu'ils soient accessibles à tous les parents sans oublier les parents les plus éloignés de l'école.

L'espace Parents du site de l'Onisep propose différentes rubriques :

- **5 vidéos de la série «L'École expliquée aux parents»**
  - La mission de l'École en France (traduction en 9 langues)
  - L'entrée à l'école, l'organisation de l'école primaire (traduction en cours)
  - Le collège, le lycée et après (traduction en cours)
  - L'organisation de la vie à l'école (traduction en cours)
  - L'orientation au collège et au lycée (traduction en cours)
- **Une foire aux questions «Vos questions, nos réponses»** contenant plus de 570 questions réparties en sous-rubriques :
  - Mon enfant est en CM2
  - Mon enfant est au collège
  - Mon enfant est au lycée
  - Mon enfant est apprenti
  - Mon enfant est étudiant
- **Une rubrique sur les «Représentants de parents d'élèves»** dont l'objectif est de donner une première information sur les représentants de parents d'élèves et les associations de parents d'élèves.
- **Une rubrique «Comprendre l'École»** conçue sous forme de kits pour mieux informer voire former les parents sur :
  - L'entrée en 6e
  - Aider mon enfant pour son projet d'orientation
  - Aider mon enfant à s'orienter après la 3e
  - Aider mon enfant à s'orienter après le bac (prochainement en ligne)

Pour accéder à cet espace :
http://www.onisep.fr/Parents

Inscriptions en premier cycle à Sciences Po Bordeaux

Les inscriptions au concours d'entrée de Sciences Po Bordeaux en 1er cycle s'effectuent exclusivement en ligne entre le 13 décembre 2016 et le13 février 2017.

Dates des épreuves :

- 1re année : épreuves le 1er avril 2017 (Pas d'épreuve orale)
- 3e année : épreuves les 1er et 2 juin 2017 (Pas d'épreuve orale)
- Filière intégrée binationale : épreuves le 31 mars 2017 (entretien oral bilingue d'admission du 22 mai au 14 juin 2017)

En première année du cursus général

Les épreuves sont désormais réservées aux «bacheliers de l'année» [Bac 0].

Description des épreuves :

Composition sur un thème d'actualité à partir d'un court dossier de documents [3 heures | Coef. 2]

Une question d'Histoire portant sur le programme complet de classe de Première S [2 heures | Coef. 2]

Épreuve de langue vivante au choix du candidat : anglais, allemand, espagnol, italien, portugais, russe [1 heure 30 | Coef. 1]

En troisième année du cursus général

Tout candidat qui aura validé 120 crédits ECTS en septembre 2016 pourra intégrer Sciences Po Bordeaux en réussissant les épreuves d'entrée en 3e année.

Description des épreuves :

Dissertation sur un thème d'actualité [4 heures | Coef. 1]

Épreuve de spécialité au choix du candidat : droit public, économie, sociologie, géographie, histoire, gestion, civilisation japonaise, civilisation chinoise, civilisation russe [4 heures | Coef. 2]

Épreuve de langue vivante au choix du candidat : anglais, allemand, espagnol, italien, portugais, russe [1 heure 30 | Coef. 1]

En filière intégrée binationale

L'accès en 1re année de filière internationale est ouvert aux candidats justifiant du niveau bac 0 ou supérieur, à l'exception du Programme France-Caraïbe, réservé aux candidats justifiant du niveau Bac+1.

Les candidats doivent avoir pratiqué 2 langues au lycée, dont l'anglais.

Description des épreuves d'admissibilité :

Composition en français sur un thème d'actualité, à partir d'un dossier comprenant un ou plusieurs documents [3 heures | Coef. 3]

Une épreuve dans la langue de la filière comportant des exercices de compréhension sur un article tiré de la presse et une rédaction argumentée sur un sujet de société. [2 heures | Coef. 2]

Épreuve d'admission : un entretien oral de 15 minutes devant un jury d'au-moins 2 personnes

En savoir +

http://www.sciencespobordeaux.fr/fr/admissions/s-inscrire-aux-epreuves-d-entree.html

Préparer le concours d'entrée en 1re année de Sciences Po Bordeaux

Issu du partenariat entre Sciences Po Bordeaux et des lycées aquitains, **« Je le peux parce que je le veux ! »** (JPPJV) est un dispositif labellisé « Cordées de la Réussite » dont bénéficient 26 lycées de l'académie de Bordeaux. En 2016-2017, le dispositif est élargi à la Nouvelle-Aquitaine avec 13 nouveaux établissements des académies de Limoges et Poitiers.

Son principal objectif est de diversifier le recrutement des lycéens candidats à l'entrée en 1re année de Sciences Po Bordeaux à bac 0.

Les lycées retenus doivent répondre à plusieurs critères dont celui de la localisation en zone urbaine sensible ou dans des zones rurales éloignées de la métropole régionale.

REPÈRES

L'état de l'école 2016

Cette vingt-sixième édition de L'état de l'École réunit les indicateurs statistiques essentiels pour analyser le système éducatif français et apprécier les politiques mises en œuvre. Structuré autour des moyens affectés à l'École, des conditions de scolarisation et des résultats des élèves, il s'attache à décrire les principales évolutions en cours et apporte l'éclairage des comparaisons internationales. Il souligne les efforts engagés ainsi que les progrès restant à accomplir, notamment en matière de lutte contre les inégalités liées à l'origine sociale, aux contextes économique et culturel des élèves.
Cette édition s'enrichit d'une nouvelle fiche sur la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Télécharger le document :
http://www.education.gouv.fr/cid57102/l-etat-de-l-ecole-2016.-couts-activites-resultats.html

La lettre d'information de l'Onisep
Académie de Bordeaux
Tour de Sèze
3 terrasse Front du Médoc
BP 20016
33007 Bordeaux Cedex

Directeur de la publication : Éric MORTELETTE
Rédacteur en chef : Luc DIAZ
Chef de projet : Caroline PEIGNIER
Rédaction : Pierre MARTIN, Caroline PEIGNIER
PAO : Régis BOUGUEN
Dépot légal : 4e trimestre 2016
ISSN : 1968-987X

Reproduction, même partielle, interdite sans autorisation et indication d'origine

onisep.fr

Le programme de JPPJV en bref :
Une réunion d'information,
Une rencontre annuelle,
Un tarif réduit pour les frais d'inscription à l'examen d'entrée Bac 0,
Une préparation à l'examen d'entrée de Sciences Po Bordeaux, assurée par les enseignants dans chaque lycée, en classes de Première et en Terminale.
Le contact avec le service Admissions de l'établissement et les étudiants-tuteurs tout au long de l'année.

En savoir +
http://www.sciencespobordeaux.fr/fr/l-institut/nos-priorites-et-nos-fondamentaux/je-le-peux-parce-que-je-le-veux.html

Inscriptions dans les universités des nouveaux bacheliers 2016

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche publie une « Note Flash » sur l'inscription à l'université des nouveaux bacheliers pour la rentrée 2016-2017. Les données recueillies au 20 octobre sont encore provisoires et sont susceptibles d'évoluer. Les données définitives seront disponibles d'ici le 15 janvier 2017.

À la rentrée, la hausse des inscriptions de nouveaux bacheliers à l'université est de 2,6 % hors doubles inscriptions en CPGE et de 2,2 % en IUT.

Parmi les nouveaux bacheliers inscrits en première année de licence :

78,8 % ont obtenu un bac général ;

15,7 %, un bac technologique ;

5,5 %, un bac professionnel.

La hausse des inscriptions de nouveaux bacheliers porte sur toutes les disciplines sauf la santé et le droit.

Par ailleurs, pour la quatrième année consécutive, les nouveaux bacheliers professionnels sont moins nombreux à s'inscrire en licence (-1 %) tout comme les bacheliers technologiques, lesquels ont été plus nombreux à choisir une inscription en IUT (+ 2,3 %).

Consulter la Note Flash n° 16 - Novembre 2016
http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid110061/inscription-des-nouveaux-bacheliers-entrant-en-premiere-annee-a-l-universite-en-2016-2017.html

À noter : le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a également publié une Note Flash sur les propositions d'admission et réponse des candidats pour l'année scolaire 2016-2017 dans le cadre de la procédure APB.

Note Flash n° 17 - Novembre 2016 :
http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid110068/apb-2016-propositions-d-admission-et-reponse-des-candidats-pour-l-annee-scolaire-2016-2017.html

REPÈRES

L'apprentissage en 2015

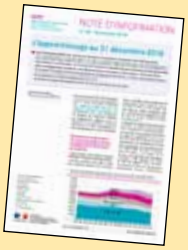

Au 31 décembre 2015, les centres de formation d'apprentis accueillent 405 200 apprentis, soit une stabilité par rapport à 2014 (- 0,2 %). La baisse s'atténue fortement dans l'enseignement secondaire (- 2,2 % contre - 6,7 % entre 2014 et 2015), tandis que la croissance de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur s'accélère de façon marquée (+ 3,8 % après + 0,6 % en 2014). Le nombre d'entrées en apprentissage est en progression en 2015 (+ 1,9 %). Les entrées à l'issue de la classe de troisième augmentent de 3,1 %. Le poids de l'apprentissage parmi les 16-25 ans remonte de 0,2 point.

Note d'information - n° 29 - novembre 2016
http://www.education.gouv.fr/cid54794/l-apprentissage-au-31-decembre-2015.html

ONISEP INFOS

VIENT DE PARAITRE
publication nationale

Atlas de la formation initiale 2016
La mise à jour de l'Atlas datant du 15 novembre est disponible à l'adresse suivante :

http://www.onisep.fr/Equipes-educatives/Atlas-de-la-formation-initiale-2016/Atlas-de-la-formation-initiale-en-France-mise-a-jour-du-15-novembre-2016

Attention vous ne pouvez bénéficier de cette mise à jour que si vous avez installé la version 2016 du cédérom.

Création d'un examen d'entrée **unique** dans les centres de formation professionnelle d'avocats

À compter de 2017, l'examen d'entrée dans les centres régionaux de formation professionnelle d'avocats (CRFPA) devient national. Cette réforme permettra de garantir l'égalité des candidats à l'examen dans tous les centres de France avec un sujet unique, une date unique et une grille de correction unique.

L'examen reste organisé par les Instituts d'études judiciaires (IEJ) et les sujets seront élaborés par une commission nationale, composée d'avocats et d'universitaires.

Les épreuves écrites d'admissibilité débutent le 1er septembre et les épreuves orales d'admission le 2 novembre de chaque année.

Récapitulatif de la réforme :

AVANT	APRÈS
44 Instituts d'Études Judiciaires (IEJ) organisent le passage de l'examen.	**Dates uniques d'examen.**
704 sujets par an en France (16 sujets en moyenne par IEJ).	**Sujets uniques : 10 sujets pour tout le territoire** élaborés par la commission nationale. **Simplification et réduction des épreuves :** - examen écrit pour l'admissibilité - examen oral pour l'admission
• 704 corrigés • Entre 13 % et 57 % de réussite selon l'IEJ.	**Grille de correction unique :** fournie par la commission nationale, elle permettra une harmonisation des notes. Les jurys auront l'obligation de comparer les notes entre eux.
Évaluation sur les sujets et matières déjà étudiées lors du cursus.	**Évaluation plus orientée vers la pratique.** Conformément à l'évolution de la société, renforcement du droit international et européen et des modes alternatifs de règlement des litiges (médiation, etc.) .

Source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

En savoir +

Communiqué de presse du ministère de la Justice
http://www.presse.justice.gouv.fr/archives-communiques-10095/communiques-de-2016-12818/creation-dun-examen-national-dentree-aux-ecoles-davocats-29146.html

Textes officiels
Décret n°2016-1389 du 17 octobre 2016 modifiant les conditions d'accès aux centres régionaux de formation professionnelle d'avocats
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/10/17/2016-1389/jo/texte

Arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/10/17/MENS1629317A/jo/texte

REPÈRES

L'insertion professionnelle des diplômés de l'université en 2013

Dans la collection Note Flash, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche publie trois numéros sur l'insertion professionnelle des diplômés de DUT, de licence professionnelle et de master.

- 46 000 étudiants ont obtenu un DUT, parmi eux, une large majorité a poursuivi ou repris des études dans les 30 mois qui ont suivi l'obtention du diplôme. Pour ceux qui ont choisi d'entrer dans la vie active, 9 sur 10 sont en emploi 30 mois après le DUT.

- 47 000 étudiants ont obtenu une licence professionnelle. Parmi ceux entrés dans la vie active, 88 % sont en emploi 18 mois après l'obtention de leur diplôme.

- 107 000 étudiants ont obtenu un master, ils sont 9 sur 10 à occuper un emploi dans les 30 mois suivant la validation du diplôme. Les conditions d'emploi et les caractéristiques des emplois occupés en début de carrière diffèrent nettement selon la spécialisation disciplinaire.

Consulter les documents :

L'insertion professionnelle des diplômés de master reste stable, avec de bonnes conditions d'emploi - Note Flash n°18 - Décembre 2016

Dès 18 mois après la fin des études, près de 9 diplômés de licence professionnelle sur 10 sont en emploi - Note Flash n°19 - Décembre 2016

L'insertion professionnelle des diplômés de DUT reste stable et leurs conditions d'emploi s'améliorent - Note Flash n° 20 - Décembre 2016

Le nouveau statut d'étudiant hospitalier **en maïeutique**

Un décret paru au JO du 9 octobre 2016 confère le statut d'étudiant hospitalier aux étudiants de 4e et 5e années en maïeutique. Désormais, au même titre que les étudiants en médecine, odontologie et pharmacie, les étudiants en maïeutique bénéficient de droits sociaux (congés annuels, congé maladie, congé de maternité, d'adoption ou de paternité) et perçoivent une rémunération équivalente. Selon l'arrêté du 7 octobre 2016, à compter du mois de novembre 2016, la rémunération passe de 1200 à 1546 euros bruts annuels en 4e année et de 2400 à 2999 euros bruts annuels en 5e année.

En savoir +

Texte officiel
Décret n° 2016-1335 du 7 octobre 2016 relatif aux fonctions en milieux hospitalier et extrahospitalier des étudiants en maïeutique
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/10/7/2016-1335/jo/texte

Arrêté du 7 octobre 2016 relatif à la rémunération des étudiants en second cycle des études de maïeutique
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/10/7/AFSH1627535A/jo/texte

Quoi de neuf diplôme ?

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Enseignement technique agricole
Avis - JO du 21 septembre 2016
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033133926&dateTexte=&categorieLien=id
Calendrier des examens de l'enseignement technique agricole - session 2017

Section binationale Esabac
Arrêté du 26 septembre 2016 - JO du 11 octobre 2016
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/9/26/MENE1627193A/jo/texte
Liste des établissements proposant une section binationale Esabac à la rentrée 2016

Diplôme « un des meilleurs ouvriers de France »
Arrêté du 10 octobre 2016 - JO du 26 octobre 2016
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/10/10/MENE1628931A/jo/texte
Groupes de métiers, aux classes et aux options au titre desquels le diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » peut être délivré

Diplôme national du brevet
Arrêté du 10 octobre 2016 - JO du 29 octobre 2016
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/10/10/MENE1628926A/jo/texte
Adaptation et dispense de certaines épreuves ou parties d'épreuves à l'examen du DNB pour les candidats en situation de handicap ou bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé

CAP Agent de prévention et de médiation
Arrêté du 3 novembre 2016 - JO du 30 novembre 2016
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/11/3/MENE1631867A/jo/texte
Dispenses d'épreuves et d'unités professionnelles du CAP Agent de prévention et de médiation pour les titulaires du titre professionnel Agent de médiation, information, services rénové par arrêté du 21 mars 2016 (à compter de la 1ère session du 2 juillet 2016)

CAP Petite enfance
Arrêté du 3 novembre 2016 - JO du 30 novembre 2016
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/11/3/MENE1631868A/jo/texte
Dispenses de certaines épreuves du CAP Petite enfance pour les titulaires d'autres diplômes de niveau V (cf. liste des diplômes dans l'arrêté)

REPÈRES

La formation initiale agricole en Nouvelle-Aquitaine à la rentrée scolaire 2016

L'Agreste Nouvelle-Aquitaine publie l'ensemble des effectifs d'élèves inscrits en formation initiale agricole en Nouvelle-Aquitaine à la rentrée 2016 et les effectifs d'apprentis à la rentrée 2015.
Les effectifs sont présentés pour chaque département, par statut d'établissement et par niveau de formation (du niveau III au niveau VI). On retrouve également la répartition des effectifs selon les grands secteurs professionnels et le sexe.

Consulter Chiffres & données n°5 Novembre 2016 - Agreste Nouvelle-Aquitaine :
http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R7516A51.pdf

ONISEP INFOS

VIENT DE PARAITRE
publication nationale

Les métiers du droit
Octobre 2016
136 pages
12 €

Pour toute commande :
http://librairie.onisep.fr

ONISEP INFOS

VIENT DE PARAITRE
publication nationale

Les métiers de la sécurité
Novembre 2016
144 pages
12 €

Pour toute commande :
http://librairie.onisep.fr

BEP Accompagnement, soins et services à la personne
Arrêté du 3 novembre 2016 - JO du 30 novembre 2016
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/11/3/MENE1631870A/jo/texte
Dispense d'épreuves du BEP ASSP pour les titulaires d'autres diplômes de niveau V (cf. liste des diplômes dans l'arrêté)

CAP agricole Entretien de l'espace rural
Arrêté du 24 novembre 2016 - JO du 3 décembre 2016
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/11/24/AGRE1634590A/jo/texte
Les candidats ayant préparé l'option « entretien de l'espace rural » selon la modalité des unités capitalisables peuvent bénéficier d'équivalences entre les unités capitalisables obtenues et les unités capitalisables constitutives des CAP agricoles spécialités « jardinier paysagiste » ou « travaux forestiers »

CAP agricole Soigneur d'équidés
Arrêté du 24 novembre 2016 - JO du 3 décembre 2016
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/11/24/AGRE1634608A/jo/texte
Les candidats ajournés à l'examen de la session 2017 de l'option « soigneur d'équidés » peuvent se présenter à la session 2018 à l'examen de la spécialité « palefrenier soigneur » du CAP agricole créée par l'arrêté du 21 avril 2016 selon les dispositions fixées

CAP agricole Soigneur d'équidés
Arrêté du 24 novembre 2016 - JO du 3 décembre 2016
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/11/24/AGRE1634611A/jo/texte
Les candidats ayant préparé l'option « soigneur d'équidés» selon la modalité des unités capitalisables peuvent bénéficier d'équivalences entre les unités capitalisables obtenues et les unités capitalisables constitutives du CAP agricole spécialité « palefrenier soigneur »

Diplôme national du brevet
Arrêté du 24 novembre 2016 - JO du 3 décembre 2016
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/11/24/AGRE1634616A/jo/texte
Adaptation et dispense de certaines épreuves ou parties d'épreuves à l'examen du DNB pour les candidats en situation de handicap

ONISEP INFOS

VIENT DE PARAITRE
publication nationale

Les métiers de la chimie
Collection Parcours
Décembre 2016
144 pages
12 €

Pour toute commande :
http://librairie.onisep.fr

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

École nationale supérieure des beaux-arts
Arrêté du 19 septembre 2016 - JO du 1er octobre 2016
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033171874&dateTexte=&categorieLien=id
Définition des conditions d'admission et organisation des études

DCG et DSCG
Arrêté du 14 octobre 2016 - BOEN du 27 octobre 2016
http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=106290&cbo=1
Liste des titres et diplômes français ouvrant droit à dispenses d'épreuves pour les examens du DCG et du DSCG

Formations d'ingénieurs des écoles nationales du ministère de l'agriculture et de l'enseignement supérieur
Arrêté du 3 novembre 2016 - JO du 11 novembre 2016
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/11/3/AGRE1631689A/jo/texte
Calendrier d'inscription aux concours commun d'accès aux formations d'ingénieur ; Nombre de places offertes par voie d'accès et par école

École nationales vétérinaires
Arrêté du 3 novembre 2016 - JO du 11 novembre 2016
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/11/3/AGRE1631690A/jo/texte
Calendrier d'inscription au concours commun d'accès dans les écoles nationales vétérinaires ; nombre de places offertes par voie d'accès et par école

ONISEP INFOS

VIENT DE PARAITRE
publication nationale

Classes préparatoires

Collection Dossiers
Octobre 2016
176 pages
9 € (6 € version PDF)

Pour toute commande :
http://librairie.onisep.fr

Recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux publics de l'Etat, d'élèves ingénieur(e)s des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat, d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie, d'élèves ingénieur(e)s de l'industrie et des mines
Arrêté du 18 novembre 2016 - JO du 24 novembre 2016
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/11/18/DEVK1631933A/jo/texte
Ouverture du concours externe pour les filières MP, PC, PSI, TSI et BCPST ; procédure d'inscription et calendrier des épreuves

École polytechnique
Arrêté du 17 novembre 2016 - JO du 25 novembre 2016
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/11/17/DEFA1633845A/jo/texte
Liste des voies et filières d'admission du concours organisé chaque année pour l'admission à l'Ecole polytechnique ; définition des conditions dans lesquelles les candidats français et étrangers peuvent s'inscrire et prendre part au concours ; définition des règles d'organisation, de déroulement et de sanction des épreuves du concours ainsi que le programme des connaissances exigées.

École polytechnique
Avis - JO du 25 novembre 2016
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033472474&dateTexte=&categorieLien=id
Procédure d'inscription au concours d'admission à l'Ecole polytechnique dans les filières MP et PC ; calendrier des épreuves écrites et orales

Troisième cycle des études de médecine
Décret n° 2016-1597 du 25 novembre 2016 - JO du 27 novembre 2016
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/11/25/2016-1597/jo/texte
Organisation du troisième cycle des études de médecine

Grade de master
Arrêté du 9 novembre 2016 - BOESR n°44 du 1er décembre 2016
http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=109578&cbo=1
Attribution aux titulaires du diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) délivré par les établissements d'enseignement supérieur d'arts plastiques

Écoles normales supérieures
Circulaire n°2016-180 du 30 novembre 2016 - BOEN n°45 du 8 décembre 2016
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=109836
Débouchés offerts à partir de la banque d'épreuves littéraires des écoles normales supérieures - session 2017

ONISEP INFOS

VIENT DE PARAITRE
publication nationale

Écoles de commerce

Collection Dossiers
Novembre 2016
176 pages
9 € (6 € version PDF)

Pour toute commande :
http://librairie.onisep.fr

AUTRES

CAP, bac professionnel et BTS
Circulaire n°2016-133 du 4 octobre 2016 - BOEN N°36 du 6 octobre 2016
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=106428
Modalités de délivrance des attestations reconnaissant l'acquisition de blocs de compétences.
La présente circulaire fait suite à la publication de trois décrets relatifs à la reconnaissance de l'acquisition de blocs de compétences par les candidats préparant l'examen respectivement du CAP, du baccalauréat professionnel et du BTS, dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la VAE.

Sources : JO, BOEN et BOESR du 13 septembre au 11 décembre 2016

Concours **Regards sur les métiers**

« **Regards sur les métiers** » est un concours de création, ouvert aux jeunes de 11 à moins de 18 ans, organisé par Aquitaine Cap Métiers avec le soutien du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

Proposé dans le cadre des **Olympiades des Métiers 2017**, la 4e édition de ce concours est ouverte aux collégiens et apprentis de la Nouvelle-Aquitaine, ainsi qu'aux jeunes de 18 à 25 ans suivis par une mission locale.

L'objectif de ce concours est de stimuler la découverte des métiers par les jeunes en faisant appel à leur créativité, dans des projets encadrés par un référent (obligatoirement majeur) : enseignant, professeur, documentaliste, animateur…

Le thème
Après avoir choisi un métier parmi les 60 en compétition aux Olympiades, les jeunes devront l'illustrer de manière originale en réalisant soit :
- Une BD
- Un reportage photo
- Une affiche

Infos pratiques
Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 10 janvier 2017. Le dossier d'inscription et les informations complémentaires sont sur :
https://www.aquitaine-cap-metiers.fr/web/guest/regards-sur-les-metiers

ONISEP INFOS

VIENT DE PARAITRE
publication nationale

Écoles d'ingénieur
Collection Dossiers
Novembre 2016
328 pages
9 € (6 € version PDF)

Pour toute commande :
http://librairie.onisep.fr

Les jeunes en Nouvelle-Aquitaine

L'Insee Nouvelle-Aquitaine a dressé dans une note synthétique un état des lieux en 2013 de la situation des jeunes dans la nouvelle région. Cette note présente une série d'indicateurs sur la scolarisation, le niveau des diplômes obtenus, l'apprentissage ou l'emploi.

La part des 15-25 ans dans la population de la région, 12 %, est l'une des plus faibles des régions de France. Environ 60 % des jeunes sont inscrits dans un établissement d'enseignement, avec une scolarisation plus forte du côté des femmes (61,5 %) que des hommes (58 %). Hors apprentissage, 7,1 % des 15-25 ans cumulent emploi et études.

Parmi les diplômés qui ne sont plus en étude, la part relativement importante des diplômes de niveaux CAP et bac semble indiquer une adaptation des parcours de formation à un marché local de l'emploi fortement influencé par l'agriculture et les artisans-commerçants.

L'apprentissage dans la région est aussi particulièrement développé pour ces niveaux de diplôme, alors que sa part dans l'enseignement supérieur est plutôt en dessous de la moyenne nationale.

La région présente également un taux de jeunes sans diplôme ou avec au mieux le brevet en dessous de la moyenne des autres régions de province.

Consulter Insee Flash Nouvelle-Aquitaine - N°14 - Moins de jeunes en Nouvelle-Aquitaine mais un plus longtemps en études :
https://www.insee.fr/fr/statistiques/2417062

À noter : L'Insee a aussi publié une note synthétique sur l'emploi des jeunes de 18 à 29 ans en Nouvelle-Aquitaine.

Consulter Insee Flash Nouvelle-Aquitaine - N°18 - Plus d'un jeune de 18 à 29 ans sur deux en emploi :
https://www.insee.fr/fr/statistiques/2508463

ONISEP INFOS

VIENT DE PARAITRE
publication nationale

Bac ES
Collection Infosup
Novembre 2016
288 pages
11 € (7 € version PDF)

Pour toute commande :
http://librairie.onisep.fr

Nouveau site **dédié à l'autisme**

Dans le cadre du plan autisme 2013-2017, le ministère des affaires sociales et de la santé vient d'ouvrir un portail d'information dédié à l'autisme. Cette démarche traduit une volonté d'apporter des éléments d'information claire et fiable pour favoriser l'intégration des personnes autistes dans la société tout en combattant les préjugés.

Les objectifs de ce site sont de :
Donner accès à un état de connaissances actualisé ;
Rappeler les recommandations de bonne pratique ;
Diffuser une information objective et validée scientifiquement ;
Contribuer à modifier les idées reçues ;
Informer sur l'accompagnement dédié et l'importance du diagnostic.

Une partie du site est consacrée à la scolarisation et au parcours de formation des enfants et adolescents avec autisme.
Dans un second temps, le portail proposera un espace consacré aux professionnels non spécialisés (enseignants, moniteurs de centres de loisirs, auxiliaires de vie scolaire…).

Accéder au site :
www.autisme.gouv.fr

Communiqué de presse :
http://social-sante.gouv.fr/actualites/presse/dossiers-de-presse/article/lancement-du-site-officiel-www-autisme-gouv-fr

Éducation **inclusive**

Le 2 décembre dernier, s'est tenu le Comité interministériel du handicap au cours duquel a été présenté un bilan chiffré de la scolarisation des élèves en situation de handicap à la rentrée 2016 ainsi qu'un point d'étape sur les mesures mises en œuvre depuis la Loi de Refondation de l'École de la République.

À la rentrée 2016, 280 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés, soit en classe ordinaire soit en ULIS, ce qui représente une augmentation de 25 % des effectifs depuis 2012.

Pour atteindre les objectifs d'une école plus inclusive, trois axes sont plus particulièrement développés :

➘ Des parcours scolaires plus inclusifs dans l'enseignement scolaire et supérieur

- Augmentation du nombre d'unité d'enseignement localisé en écoles ordinaires. Pour accompagner les acteurs académiques dans cette démarche, un nouveau cahier des charges a été publié dans le BO Santé n°16/08 du 15 septembre 2016 ;
- Toutes les universités disposent d'une mission handicap chargée de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants tout au long de leur parcours d'études : 70 % des étudiants bénéficient d'un plan d'accompagnement et 80 % bénéficient de mesures d'aménagement des examens ;
- Les grandes écoles s'inscrivent également dans cette démarche pour renforcer leurs actions pour l'accompagnement des étudiants. La Conférence des grandes écoles (CGE) a publié un guide pratique pour améliorer l'accompagnement des étudiants dans leurs écoles et l'accès aux concours.
- Faciliter la mobilité internationale des étudiants en situation de handicap en renforçant la collaboration entre les dispositifs d'accompagnement du handicap et les services des relations internationales en charge des étudiants en mobilité.

REPÈRES

Regard sur les parcours à l'école primaire des élèves en situation de handicap

Alors que la plupart des élèves de dix ans entrent en CM2, moins d'un élève en situation de handicap sur quatre parvient à ce niveau à cet âge. Pourtant, à l'âge de 6 ans, ils étaient six sur dix à entrer en classe de CP. Les parcours des enfants dépendent également de leur origine sociale : les enfants de milieux très favorisés parviennent en CM2 « à l'heure » plus souvent que ceux de milieux défavorisés (39 % contre 15 %).

Note d'information - n° 26 - octobre 2016
http://cache.media.education.gouv.fr/file/2016/93/3/depp-ni-2016-26-parcours-eleves-handicapes_648933.pdf

ONISEP INFOS

VIENT DE PARAITRE
publication nationale

Bac L
Collection Infosup
Novembre 2016
240 pages
11 € (7 € version PDF)

Pour toute commande :
http://librairie.onisep.fr

➘ La professionnalisation au service de la qualité de l'enseignement et de l'accompagnement

- Formation des nouveaux enseignants concernant la problématique de la scolarisation des élèves a besoins particuliers ;
- Poursuite de la professionnalisation des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) initiée en 2014 avec la création de ce nouveau statut ;
- Mise en place de formations continues dédiées aux chargé-e-s d'accueil et d'accompagnement sur l'accompagnement des étudiants en situation de handicap ;
- Développement d'une plateforme d'enseignement à distance sur l'autisme (PUFADSA) pour les professionnels accompagnants ;
- Développement d'une plateforme universitaire pour la formation à distance pour la poursuite des études des étudiants sourds qui permet l'apprentissage de la LSF et la possibilité de préparer le Capes LSF.

➘ Une insertion professionnelle facilitée pour les jeunes en situation de handicap

- Faciliter l'accès aux stages en milieu professionnel notamment dans le cadre du Parcours Avenir ;
- Généralisation des attestations de compétence via le Livret scolaire unique (LSU) selon les compétences attendues dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- Augmentation des niveaux de qualification : campagne nationale de concours d'accès à des contrats doctoraux réservés aux étudiants en situation de handicap, conventions signées entre le MENESR et les branches professionnelles pour favoriser l'insertion.

En savoir +

L'éducation inclusive : des parcours toujours plus inclusifs pour les élèves en situation de handicap :
http://www.education.gouv.fr/cid110235/l-education-inclusive-des-parcours-toujours-plus-inclusifs-pour-les-eleves-en-situation-de-handicap.html

ONISEP INFOS

VIENT DE PARAITRE
publication régionale

Entrer dans le Sup après le bac rentrée 2017

Le guide «Entrer dans le Sup, après le Bac rentrée 2017» est diffusé gratuitement, au mois de janvier, à chaque élève de terminale de bac général, technologique ou professionnel de l'académie de Bordeaux.

Télécharger le guide en pdf :
http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Aquitaine/Publications-de-la-region/Guides-d-orientation/Guides-d-orientation/Entrer-dans-le-Sup-apres-le-bac-rentree-2017

ONISEP INFOS

VIENT DE PARAITRE
publication régionale

L'année du bac : calendrier 2016/2017

Télécharger l'affiche en pdf :
http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Aquitaine/Agenda-de-l-orientation/Inscriptions-dans-l-enseignement-superieur/Affiche-l-annee-du-bac

ONISEP INFOS

Concours **Avenir Métiers**

Le sujet : « À la découverte de l'entreprise : à partir d'un cas concret d'immersion et de rencontres avec une entreprise, réaliser un document numérique présentant une PME dans son environnement économique, culturel, humain et social en tant qu'acteur du dynamisme local. Dans la réalisation du document numérique, l'accent sera mis sur la créativité des jeunes participants ainsi que sur la démonstration de la pluridisciplinarité de l'équipe pédagogique. ».

Les participants : ce concours s'adresse exclusivement aux classes de collèges (à partir de la 6e), de lycées généraux et technologiques, de lycées professionnels et de CFA (situés en France) qui s'inscrivent par groupes d'élèves (de 8 à 10 élèves).

Les lots :
1er prix : une journée à Paris avec visites thématiques + un casque audio par élève
2e et 3e prix : Un casque audio par élève

Calendrier du concours :
- 1er décembre 2016 : ouverture des inscriptions
- 31 mars 2017 : fin des inscriptions
- 19 mai 2017 : date limite d'envoi des productions
- 2 juin 2017 : publication des résultats sur le site www.onisep.fr/concours
- 28 ou 29 juin 2017 : remise des prix

Vous trouverez toutes les informations relatives à ce concours en ligne sur cette page :
http://www.onisep.fr/Equipes-educatives/Evenements/Concours/Concours-Avenir-metiers-2016-2017

Préparer son voyage à l'étranger

Vous partez pour des études, un stage, un emploi ou un volontariat ? La préparation de votre départ est la première étape d'un séjour réussi, ne l'oubliez pas ! Voici quelques indications qui vous seront utiles.
Si vous avez un projet précis, n'hésitez pas à consulter nos informations plus spécifiques !

Source : CIJA Aquitaine

SOMMAIRE

1. Langues..... 11
2. Papiers..... 11
3. Sécurité sociale et santé 12
4. Transport..... 12
5. Logement..... 12
6. Argent..... 12
7. Allocation chômage..... 12
8. Impôts..... 13
9. Retraite..... 13
10. Retour..... 13
11. Valoriser votre expérience 13

Contacts..... 13

S'INFORMER SUR LE PAYS

Avant de partir, informez-vous sur le pays, sa culture, son climat et son mode de vie. Commencez par consulter les « Clics Pays » du réseau Eurodesk qui recensent les sites Internet incontournables pour tous les pays européens. Vous trouverez aussi beaucoup d'informations pratiques sur le portail YourEurope (http://europa.eu/youreurope), sur les guides touristiques et sur les dossiers pays réalisés par le ministère des Affaires étrangères (www.diplomatie.gouv.fr Rubrique Services aux citoyens / Préparer son expatriation / Dossiers pays de l'expatriation)

1. LANGUES

Selon les projets, il n'est pas impératif de parler la langue du pays d'accueil. Pensez toutefois à tester votre niveau et à vous préparer.

www.dialang.org
www.alte.org
www.bulats.org
www.euro-mobil.org

BON À SAVOIR

Vous pouvez entretenir une correspondance et améliorer votre niveau de langue et votre niveau de culture du pays en Europe et à l'international grâce à ces adresses :

www.ipfpenfriends.com
www.epals.com
www.franceworld.com

BON À SAVOIR

Pas besoin d'être bilingue !

Même si vous n'avez pas besoin de maîtriser la langue du pays, pensez à tester votre niveau avant partir (www.linguanet-world-wide.org). Avant votre départ, imprégnez-vous de la langue du pays en utilisant des plateformes en ligne et applications gratuites (Duolingo, Busuu), en regardant vos films ou séries dans la langue du pays, ou en participant à un café des langues ou à un tandem linguistique avec un étudiant international de votre ville.

2. PAPIERS

EN EUROPE

Une carte d'identité ou un passeport en cours de validité suffit pour se déplacer, séjourner et travailler dans un pays de l'UE.

Si vous partez plus de 3 mois pour étudier, travailler ou mener un projet, selon le pays, il sera nécessaire de vous enregistrer auprès des autorités (généralement à la mairie ou au commissariat de police). Vous obtiendrez alors une attestation d'enregistrement de durée illimitée.

http://europa.eu/youreurope Rubrique l'Europe est à vous / Citoyens / Formalités de séjour

www.service-public.fr
Rubrique Particuliers / Etrangers / Résider à l'étranger

À L'INTERNATIONAL

Pour entrer dans la plupart des pays hors UE, un visa adapté au but de votre voyage (tourisme, emploi, études) est souvent exigé. Contactez l'ambassade ou le consulat en France du pays où vous vous rendez.

www.diplomatie.gouv.fr

- Rubrique Le Ministère et son réseau / Annuaires et adresses du MAEDI / Ambassades et Consultas étrangers en France
- Rubrique Services aux Citoyens / Préparer son expatriation

BON À SAVOIR

Pour les séjours de longue durée, l'inscription au registre des français établis hors de France est conseillée, notamment pour s'inscrire sur les listes électorales ou obtenir une nouvelle carte d'identité. Contactez le consulat français de votre pays d'accueil.

3. SÉCURITÉ SOCIALE ET SANTÉ

EN EUROPE

Demandez la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) à votre caisse d'assurance maladie. Gratuite et valable deux ans, elle est reconnue dans les pays de l'UE, en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse. Elle permet la prise en charge des soins de santé médicalement nécessaires dans le pays du séjour.

En cas d'avance de frais médicaux ou de consultation en médecine privée, conservez les factures et les justificatifs de paiement et adressez-les à votre caisse, avec le formulaire S3125 « Soins reçus à l'étranger », pour vous faire rembourser à votre retour en France.

Pour les salariés, la protection sociale varie selon les statuts : les salariés détachés par une entreprise française sont soumis au système de sécurité sociale français. Et leurs cotisations sont versées en France. Les salariés d'entreprises d'un pays de l'UE et les travailleurs frontaliers relèvent du régime de sécurité sociale du pays où ils travaillent et ils cotisent à ce régime.

BON À SAVOIR

Le 112 est le numéro d'appel d'urgence valable partout en Europe.

À L'INTERNATIONAL

Hors UE, vos soins médicaux peuvent être pris en charge par votre caisse d'assurance maladie sous certaines conditions. En général, seuls les soins urgents imprévus pourront éventuellement être remboursés, mais vous devrez régler vos frais médicaux sur place.

Des vaccinations peuvent être nécessaires, voire obligatoires, selon les pays.

Quelle que soit la destination, pour un long séjour il est conseillé de souscrire un contrat d'assistance ou d'assurance, qui garantit le remboursement des frais médicaux engagés et le rapatriement sanitaire en cas de maladie à l'étranger.

www.ameli.fr
www.cleiss.fr/particuliers/index.html
www.cfe.fr

4. TRANSPORT

Il est préférable de repérer vos billets d'avion sur les sites comparateurs avant de les acheter sur le site officiel de la compagnie aérienne. Pensez à prendre vos billets à l'avance et à bien lire les conditions (l'enregistrement en ligne est obligatoire pour certaines compagnies low cost, la restriction du poids des bagages varie selon les compagnies).

Si vous prenez le bus, il existe plusieurs compagnies qui desservent plus de 1 500 villes européennes. Pour les adeptes du chemin de fer, les Pass Interrail (http://fr.interrail.eu) vous permettront de voyager à prix réduit. Le covoiturage reste aussi une possibilité pour des destinations partout en Europe.

Le permis de conduire français est reconnu par convention dans les 28 États membres de l'UE, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein.

Si vous voyagez en bateau, consultez www.ferrylines.com et www.aferry.fr pour retrouver les principales lignes de ferry en Europe et Méditerranée.

http://europa.eu/youreurope
Rubrique Citoyens / Voyager / Droits des passagers

5. LOGEMENT

LOGEMENT TEMPORAIRE

Auberge de jeunesse, chambre ou canapé chez l'habitant, gîte, pension : toutes ces formules vous permettront d'avoir du temps pour approfondir votre recherche.

www.french.hostelworld.com
www.hihostels.com
www.ymca.int
www.airbnb.fr
www.couchsurfing.com

LOGEMENT DE LONGUE DURÉE

Les foyers d'étudiants ou de jeunes travailleurs et les cités universitaires n'existent pas dans tous les pays. Les services des relations internationales des universités peuvent orienter les étudiants dans leurs recherches. La colocation reste l'une des solutions les plus répandues pour trouver un logement à l'étranger. Pour avoir des pistes spécifiques au pays dans lequel vous partez, contactez le CRIJ de votre région.

6. ARGENT

Si vous souhaitez utiliser votre compte français pendant votre séjour de quelques mois à l'étranger, examinez avec votre banquier les conditions de gestion à distance (coût des virements, utilisation de votre carte à l'étranger et montants des retraits autorisés par semaine).

Si vous choisissez d'ouvrir un compte à l'étranger, les justificatifs demandés varient selon les pays (justificatif de domicile, titre de séjour si hors UE, attestation d'études). Demandez une lettre de recommandation à votre banque française, ça peut toujours être utile !

BON À SAVOIR

Pensez aux cartes de réductions pour les transports, l'hébergement, les lieux culturels, etc.

Carte jeune internationale : http://carteiytc.fr
Carte jeune européenne : www.eyca.org
Carte d'étudiant internationale : www.isic.fr

7. ALLOCATION CHÔMAGE

Vous pouvez maintenir vos allocations chômage pendant 3 mois dans les pays de l'Espace économique européen.

Avant de partir, faites remplir le formulaire U2 par l'agence Pôle emploi de votre domicile. Il faudra vous inscrire rapidement comme demandeur d'emploi dans le pays de destination auprès de l'organisme compétent. La même démarche est à faire si vous percevez une indemnité dans un pays de l'Espace économique européen et que vous rentrez en France.

- Si vous avez travaillé en France avant votre départ, Pôle emploi prendra en compte les périodes de travail accomplies à l'étranger.
- Si vous avez travaillé à l'étranger, Pôle Emploi peut vous verser, sous conditions, une allocation temporaire d'attente (ATA).

http://europa.eu/youreurope
Rubrique Travail et Retraite / Chômage et Allocations

www.pole-emploi.fr
Rubrique Candidat / Pôle emploi et moi / Mes allocations / Situations et professions particulières / L'indemnisation du chômage en Europe

8. IMPÔTS

Il n'y a pas d'harmonisation au niveau communautaire des règles de l'impôt sur le revenu. Dans la plupart des pays européens, les impôts sont retenus à la source sur le salaire. L'endroit où vous allez payer vos impôts dépend de votre domiciliation fiscale et de l'existence ou non d'une convention fiscale entre la France et le pays d'accueil. Si vous travaillez dans un autre pays de l'UE plus de 6 mois par an, vos impôts seront retenus à votre domicile fiscal, donc sur place. Si votre séjour est de moins de 6 mois par an, vous payerez vos impôts en France.

http://europa.eu/youreurope
Rubrique Travail et Retraite / Fiscalité / Impôts sur le revenu à l'étranger

www.impots.gouv.fr
Rubrique Particuliers / Je suis à l'étranger

9. RETRAITE

Chaque pays a son système de protection sociale et l'âge de la retraite varie d'un pays à l'autre. Il existe néanmoins au sein de l'UE une coordination des régimes obligatoires de sécurité sociale. Elle permet à toute personne ayant travaillé dans plusieurs pays de faire valoir ses périodes de travail à l'étranger pour le calcul de sa pension retraite. C'est le centre de sécurité sociale du dernier pays où vous avez travaillé qui traite le dossier.

www.lassuranceretraite.fr

10. RETOUR

Un séjour à l'étranger va booster votre projet professionnel et personnel. À vous de bien le valoriser ! Certaines démarches sont à engager avant votre départ de l'étranger. D'autres doivent être faites dès votre retour en France :

- Si vous poursuivez des études à votre retour, les réinscriptions se font souvent en février/mars : consultez les sites Internet des universités ou des écoles.
- Si vous avez travaillé à l'étranger, conservez toutes les pièces justificatives (bulletins de paie, certificats de travail) nécessaires pour votre recherche d'emploi en France.

www.ufe.org Rubrique Je rentre en France

http://vosdroits.service-public.fr
Rubrique Particuliers / Etranger / Résider à l'étranger / Français à l'étranger : préparer son retour en France

11. VALORISER VOTRE EXPÉRIENCE

Votre stage à l'étranger a permis de booster votre projet professionnel et personnel ? Retranscrivez votre expérience dans votre CV et pensez à activer vos réseaux à votre retour !

- Mettez en valeur les compétences acquises au cours de votre mobilité sur votre CV : adaptabilité, ouverture d'esprit, découvertes culturelles, perfectionnement linguistique.
- Conservez tous les justificatifs de votre expérience à l'étranger dans un dossier : bulletins de paie, certificats de travail, attestation de l'employeur, copie de vos réalisations.
- Dès votre retour, illustrez votre expérience sur vos réseaux personnel (Facebook) et professionnel (LinkedIn, Viadeo) et restez en veille en cas de recrutement. Dans tous les cas, consultez les paramètres de sécurité de vos réseaux sociaux et soignez votre « e-réputation » !

BON À SAVOIR

Le CV et le passeport des langues Europass constituent un modèle unique destiné à tout citoyen désirant étudier ou travailler dans un autre État membre. Il permet de présenter les compétences et les qualifications de manière claire dans les différentes langues de l'UE. Il aide les établissements d'enseignement et de formation ainsi que les employeurs à mieux évaluer les connaissances acquises.

http://europass.cedefop.europa.eu/fr/home

Lorsque vous participez à une action Jeunesse du programme Erasmus+, vous pouvez recevoir un « Youthpass ». Ce certificat européen identifie et valorise les compétences acquises pendant votre expérience à l'étranger. C'est un vrai « + » dans votre parcours et pour votre CV !

www.erasmusplus-jeunesse.fr
Rubrique Déposer un projet Erasmus+ Jeunesse / Monter un projet / Youthpass

www.youthpass.eu/fr/youthpass

CONTACT

Pour compléter votre information et préparer votre séjour, le réseau Information Jeunesse se tient à votre disposition !

Dans les Points ou Bureaux Information Jeunesse, vous trouverez des dossiers d'information pour préparer votre projet à l'étranger, et des professionnels à votre écoute qui vous guideront dans vos recherches : www.info-jeune.net

Centre d'Information
Europe Direct Aquitaine - CIJA
125 cours Alsace-Lorraine - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 56 00 40 - europedirectaquitaine@cija.net
www.info-jeune.net/europe
www.facebook.com/cija.europedirectaquitaine/

Europe Direct est un service d'information gratuit de l'Union européenne.
Il a pour mission :
- de répondre aux questions des citoyens sur l'Union européenne, son fonctionnement, ses actions, et ses financements ;
- d'informer et diffuser la documentation gratuite ;
- d'animer : organiser des débats, des journées d'information, des interventions dans les écoles, etc. ;
- de conseiller pour le montage de projets et la recherche de partenaires transnationaux ;
- d'orienter vers des lieux ressources.